

24 heures

Supplément fiscal

Semaine 10
N° 60

Réalisé avec
l'Administration
cantonale des impôts

Ce que l'Etat réalise avec vos impôts

De l'enseignement à la prévoyance sociale, les prestations financées par le Canton nous accompagnent tout au long de notre existence



Présentation

Les impôts s'inscrivent dans un contrat entre générations

De la naissance à la mort, chaque individu utilise, à des degrés divers, des prestations dans de nombreux domaines financés grâce à l'impôt

Faire comprendre l'impôt et contribuer à ce qu'il soit bien accepté. Telle est la raison d'être de ce supplément, rituellement publié à l'approche du printemps quand nous, contribuables, rendons au fisc la déclaration que nous lui devons. Je crois à cet effort d'information. Contrairement à ce que pensent ceux qui taxent les successions à 45%, les revenus à 75% ou la consommation (TVA) à 20% et plus, l'impôt n'est pas – il ne doit pas être – une punition que l'Etat inflige à ses citoyens. C'est un prélèvement sur la création de richesses, et uniquement cette création. Un prélèvement qui retourne vers la population sous la forme des prestations fournies par l'Etat. Faire passer ce message est certainement une des tâches prioritaires de quiconque s'occupe des finances d'une collectivité. Dans ces pages sont ainsi particulièrement détaillées cette année les multiples prestations publiques. En prendre connaissance c'est prendre conscience de leur diversité et de leur étendue. En fait, elles sont plus durables encore que la déclaration d'impôt, que l'on ne remplit qu'une fois la majorité atteinte. Du premier cri au dernier soupir – ne serait-ce qu'à travers le réseau de santé – les prestations accompagnent chacun d'entre nous tout au long de son existence. Avec une intensité très variable. On ne consomme pas les mêmes prestations aux différents âges de la vie, ni en quantité ni en qualité.

Prestations à tous les âges

C'est l'histoire d'Œdipe et du Sphinx. Lorsqu'elle se traîne à quatre pattes, qu'elle marche d'un pas assuré ou qu'elle boite avec sa canne, l'énigma-



Pascal Broulis rappelle l'équilibre à assurer entre prestations et impôts: «On évite ainsi de creuser la dette et de la faire peser sur nos descendants.»

CHARLY RAPPO/ARKIVE.CH

«L'impôt est un prélèvement sur la création de richesses, et uniquement cette création. Un prélèvement qui retourne vers la population sous la forme des prestations fournies par l'Etat»

tique créature humaine n'utilise pas les mêmes services. L'enfant, fragile, a besoin de soins de qualité, puis de crèches, de garderies, d'une solide formation scolaire, professionnelle, universitaire, qui lui permette de s'insérer dans la société et de s'y épanouir. Dans la force de l'âge, on recourt davantage aux infrastructures de transport, on est sensible à l'efficacité de l'administration, on salue les opportunités de travail qu'une promotion économique dynamique peut apporter. Devenus vieux, la sécurité nous interpelle davantage, comme notre environnement médico-social et, bien sûr, la pérennité de nos retraites.

Solidarité sociale

Mesuré aux prestations qu'il finance, l'impôt expose un de ses aspects fondamentaux. Il constitue un contrat de générations, qui doit être d'autant plus solide que les formations s'allongent et que l'espérance de vie augmente. Il ne s'agit plus d'organiser le

vivre-ensemble de trois générations mais de quatre, voire de cinq. A cette solidarité intergénérationnelle s'ajoute une tout aussi indispensable solidarité sociale.

La fiscalité pourvoit à cette complexité. Elle doit être répartie, modulée, organisée dans une multitude de prélèvements (dont traite aussi ce supplément) pour répartir son poids et parce que la diversité des recettes est une assurance. Comme j'aime à le souligner, l'impôt se révèle alors l'indispensable compagnon de route de la démocratie; de notre démocratie qui débat, édicte, vote les lois organisant toutes les prestations énumérées ici. C'est ainsi que les équilibres se font, que prélèvements et prestations s'adaptent les uns aux autres. Et qu'on évite aussi de creuser une dette qui, pour le coup, romprait le contrat de générations dont je viens de parler, en refillant notre imprévoyance à nos descendants.

Pascal Broulis

Conseiller d'Etat

Micro-trottoir

Les Vaudois ne diraient pas non à davantage d'information

Les contribuables avouent ne pas chercher à se renseigner sur l'affectation des impôts. Mais donnent des pistes pour améliorer l'information à la population

Interroger les Vaudois pour savoir s'ils estiment être suffisamment informés de ce que le Canton réalise avec les impôts n'est pas chose aisée. Il en irait sans doute de même ailleurs en Suisse. La question génère parfois des réactions émotionnelles et des propos que nous ne pouvons pas répéter dans ces colonnes.

Visiblement, la question de l'utilisation des impôts n'est pas non plus de celles qui taraudent la population lorsqu'elle s'adresse à l'Administration cantonale des impôts (ACI). Aucune demande concernant l'affectation des impôts n'y a été répertoriée. Les personnes qui prennent contact avec l'ACI s'inquiètent toujours de leur facture, des intérêts de retard ou d'avance, etc. Bref, elles s'interrogent sur leur situation personnelle et non sur les prestations financées par les impôts pour la collectivité.

Que disent donc les contribuables qui acceptent de parler de cette question dans la rue? D'abord, ils sont en majorité très au fait des principaux secteurs dans lesquels l'Etat finance des prestations (*lire notamment en pages 4-5*). L'enseignement et la santé sont toujours cités. Les personnes oublient plus facilement la prévoyance sociale et surestiment l'argent dépensé dans les routes. Cela démontre surtout que les contribuables mettent les prestations financées par l'impôt dans un même paquet, sans se demander à quel niveau - commune, canton ou Confédération - elles sont financées.

«L'Etat fait déjà beaucoup car on est bombardés de prospectus qui passent parfois directement à la poubelle, admet Jean-Daniel Favre, de Lausanne. Mais à la longue on commence à être suffisamment informés. Le contribuable doit aussi faire l'effort d'aller chercher l'information.» Le constat est clairement posé. A la question de sa-

Ce qu'ils en pensent



«L'Etat fait déjà beaucoup de choses pour nous informer car on est parfois bombardé de brochures»

Jean-Daniel Favre, Lausanne



«Si on demande l'information, on l'obtient. Il faut creuser un peu et se renseigner pour avoir les détails»

Antoine Pequignot, Grandvaux



«Un tous-ménages avec une fréquence à déterminer pourrait améliorer l'information au contribuable»

Yves Perret, Vevey



«Je suis très bien informé en ce qui concerne la culture. Pour les infrastructures, c'est autre chose»

Edmond Vullioud, Lausanne



«Je ne prends pas la peine de me renseigner. C'est pourquoi je suis mal informée»

Margaux Papin, Prévèrenge



«L'Etat pourrait informer les gens là où ils sont, c'est-à-dire sur les réseaux sociaux»

François Desmeules, Lausanne

voir si l'Etat informe suffisamment le contribuable, plusieurs personnes retournent la demande: «Est-ce que je me renseigne suffisamment à ce sujet, se demande ainsi Yves Perret, de Vevey. Si on ne parvient pas à dénicher les bonnes sources, on ne sera évidemment pas au clair. Je suis sûr que l'information est disponible, mais on ne sait pas où aller la chercher. Peut-être qu'un tous-ménages avec une fréquence à définir pourrait servir pour informer la population sur ce que le canton fait avec nos impôts.»

Utiliser les réseaux sociaux

«Est-ce que je recherche cette information, se demande de son côté François Desmeules, de Lausanne. Si je la cherche, je suis sûr que je vais la trouver. L'information ne vient pas spontanément. L'Etat pourrait mieux sensibiliser la population en allant la chercher là où elle se trouve, c'est-à-dire sur les réseaux sociaux.»

Margaux Papin, de Prévèrenge, avoue son ignorance. «Je ne me sens pas du tout informée. Mais sans doute est-ce parce que je ne prends pas la peine de me renseigner. Je trouve simplement normal de payer des impôts.» Antoine Pequignot, de Grandvaux, abonde. «Si on demande l'information, on l'obtient. Il faut creuser un peu. Il faut se renseigner pour avoir les détails.»

«Je suis très informé en ce qui concerne la culture, assure Edmond Vullioud, de Lausanne. Mais je ne suis pas du tout renseigné sur l'infrastructure. D'une manière générale, l'Etat informe de manière satisfaisante. Mais un bureau d'information en libre accès serait peut-être utile à la population.»

Certaines personnes ne s'estiment toutefois pas informées. Comme cette jeune femme qui préfère garder l'anonymat: «L'Etat nous informe sur les grands thèmes, c'est vrai. Mais les informations sont trop générales. On ne sait pas où va l'argent, notamment celui investi dans la recherche.»

«On est parfois étonnés de voir le montant alloué à certains postes», disent en chœur deux jeunes femmes qui préfèrent aussi l'anonymat.

«Je fais confiance, assure une autre jeune femme. Nous avons de bonnes infrastructures. Je ne râle pas.»

Laurent Buschini

Dépenses de l'Etat

Les dix secteurs dans lesquels l'Etat répartit ses contributions

L'enseignement et la formation, la prévoyance sociale et la santé consomment à elles seules 71% des ressources de l'Etat de Vaud. Avec la sécurité publique et le trafic régional, le total atteint 83% du budget annuel du Canton

Si les dépenses du budget 2016 du canton de Vaud étaient représentées par un billet de 100 francs, la répartition par secteur d'activité se présenterait de la manière suivante.

1 Enseignement et formation, 28 fr. 50

Les charges d'enseignement et formation sont constituées principalement des salaires des enseignants et du matériel scolaire. L'essentiel de cette dépense concerne l'enseignement obligatoire (années 1 à 11 Harmos) pour 10 fr. 10. L'enseignement postobligatoire (écoles professionnelles, gymnases, OPTI et subventions à des institutions) représente une part de 4 fr. 60 alors que l'enseignement supérieur (HES, Université de Lausanne) compte pour 9 fr. 10 (dont presque 3 francs sont des participations fédérales et extracantonales redistribuées aux bénéficiaires finaux). L'enseignement spécialisé et l'aide à la formation prennent une part de 3 fr. 35 dont 2 fr. 35 sont des aides et des subventions versées à des institutions spécialisées.

2 Prévoyance sociale, 27 fr. 05

Les diverses aides dans le domaine du social représentent 21 fr. 65. Il s'agit surtout des subsides aux primes d'assurance-maladie, des prestations complémentaires AVS/AI, du revenu d'insertion, des subventions aux institutions spécialisées et des PC Familles/rente-pont. Hormis ce secteur, la protection de la jeunesse compte pour 1 fr. 65, le soutien à l'emploi et l'accueil de jour pour 1 fr. 70 et l'asile pour 1 fr. 40 (notamment la subvention à l'EVAM).

3 Santé, 15 fr. 60

Ce montant est alloué au financement du système de santé, principalement pour le CHUV et les établissements de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV). Il convient de rappeler que l'Etat n'assume pas seul le financement de l'assurance obligatoire des soins puisque les assureurs maladie prennent 45% des coûts à leur charge. Par contre, il contribue seul à certains coûts des hôpitaux qui assu-

ment des tâches de santé publique et de formation. Sont aussi inclus dans ce montant les coûts des hospitalisations hors canton et ceux relatifs à la chaîne des urgences. Les charges d'infrastructure des EMS, les soins à domicile et les prestations de logopédie y figurent également.

4 Sécurité publique, 7 fr. 90

Ce montant se compose principalement des services qui œuvrent au sein de la chaîne pénale (police cantonale, service pénitentiaire, Ministère public et Ordre judiciaire). On y trouve également le Service des automobiles, la protection civile, le service juridique et législatif, la police du commerce ainsi que l'Office en charge des tutelles.



5 Finances et impôts, 5 fr. 45

Il s'agit ici des charges financières de l'Etat (intérêts et amortissements) et celles assumées au titre de la péréquation financière fédérale. La part des communes à certaines recettes fiscales cantonales y figure aussi.

6 Economie publique, 5 francs

Les aides à l'agriculture pour 3 fr. 35 (vulgarisation, promotion agricole et viticole, paiements directs) ainsi que la promotion économique et touristique et les subventions octroyées dans le cadre des conventions-programmes (ouvrages de protection, forêts, biodiversité, etc.) constituent l'essentiel de cette catégorie.

7 Administration générale, 4 fr. 30

Cette catégorie inclut les institutions (le Grand Conseil et le Conseil d'Etat), la Chancellerie, la Cour des comptes et le Contrôle cantonal des finances. Y figurent aussi les fonctions transversales nécessaires au fonctionnement de l'Etat (services du personnel, des finances, des impôts, secrétariats généraux des départements, entretien des bâtiments administratifs, etc.).

8 Trafic, 3 fr. 65

Ce chiffre provient des charges en lien avec la mobilité des Vaudois. Il s'agit d'une part de celles générées par l'entretien et l'exploitation des routes du canton (dont environ 30 ct. sont pris en charge par la Confédération pour les routes nationales) et, d'autre part, de celles en lien avec les transports publics, comme par exemple le trafic urbain (tl notamment) et régional (trains régionaux, cars postaux, m1, m2, CGN).

9 Culture, sport et loisirs, églises, 1 fr. 50

Les aides et les subventions versées à la culture, au sport ainsi qu'aux communautés religieuses sont regroupées ici.

10 Protection de l'environnement et aménagement du territoire, 1 fr. 05

Ces dépenses concernent la protection des cours d'eau, le développement territorial et durable et l'information sur le territoire.

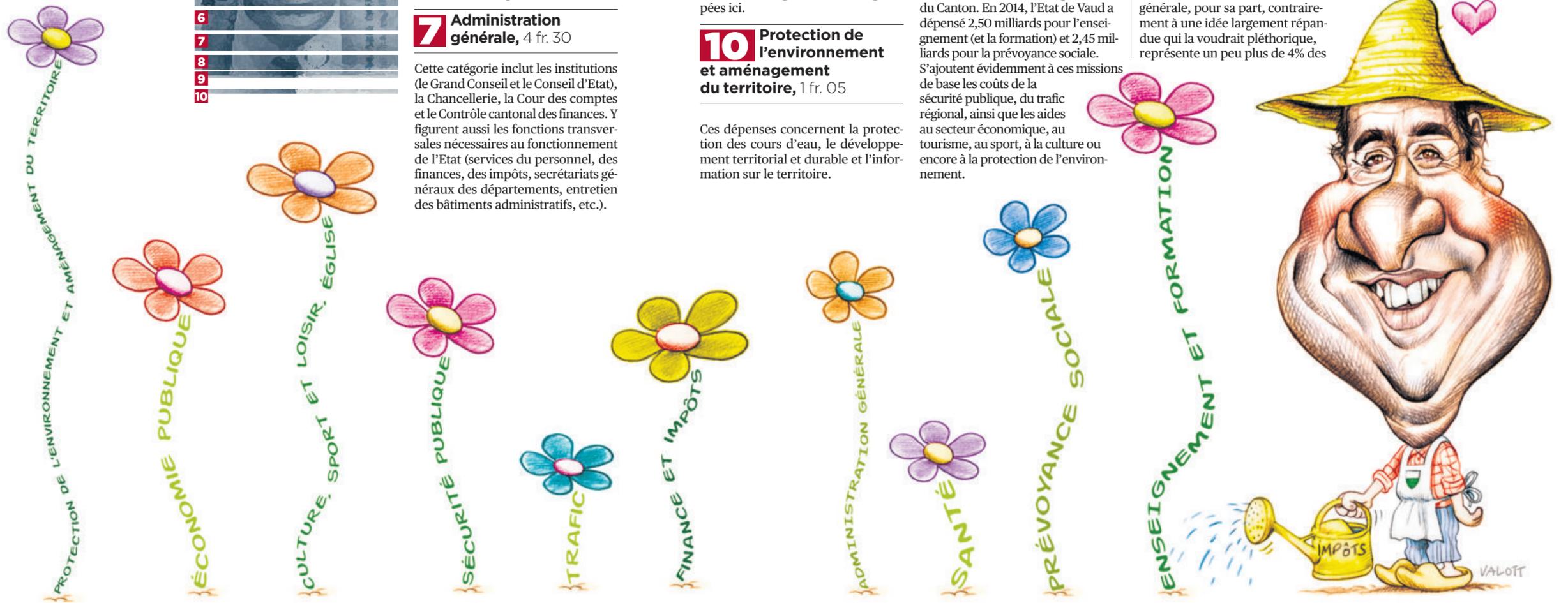
Les prestations à la population ont un coût

On dit parfois que l'école publique est gratuite. En réalité, un élève vaudois du degré secondaire en voie générale coûte 14 700 francs par année... au Canton. De même, un malade coûte en moyenne 6140 francs au Canton lors de son séjour dans un hôpital vaudois. Ainsi, on oublie facilement que l'Etat paie en espèces sonnantes et trébuchantes tout ou partie des prestations souvent considérées comme élémentaires ou naturellement dues.

L'addition se chiffre pourtant en milliards: en 2013, la santé des Vaudois a coûté 6,91 milliards de francs à ses différents partenaires, dont 1,24 milliard à la charge directe du Canton. En 2014, l'Etat de Vaud a dépensé 2,50 milliards pour l'enseignement (et la formation) et 2,45 milliards pour la prévoyance sociale. S'ajoutent évidemment à ces missions de base les coûts de la sécurité publique, du trafic régional, ainsi que les aides au secteur économique, au tourisme, au sport, à la culture ou encore à la protection de l'environnement.

Au total pour cette année 2016, le Canton a prévu de consacrer 9,16 milliards à l'ensemble de ses tâches publiques, soit 2,58 milliards de plus qu'il y a dix ans et 221 millions de plus qu'au précédent budget 2015. Les trois domaines habituellement les plus lourds que constituent l'enseignement, la prévoyance sociale et la santé consommeront à eux seuls 71% des ressources de l'Etat, soit 6,51 milliards de francs. En ajoutant la sécurité publique et le trafic régional, les principales prestations délivrées directement à la population atteindront 83% du budget annuel du Canton. L'administration générale, pour sa part, contrairement à une idée largement répandue qui la voudrait pléthorique, représente un peu plus de 4% des

dépenses courantes de l'Etat. Si l'on approfondit la comparaison avec l'année 2015, le budget 2016 prévoit à nouveau d'importantes augmentations de charges dans le secteur social (+111 millions), de la santé (+28 millions), de l'enseignement (+63 millions) ou encore des infrastructures et de l'accueil de jour (ensemble +39 millions). Ces moyens supplémentaires proviennent de la bonne santé des finances vaudoises.



Tâches publiques

Les investissements montent en puissance

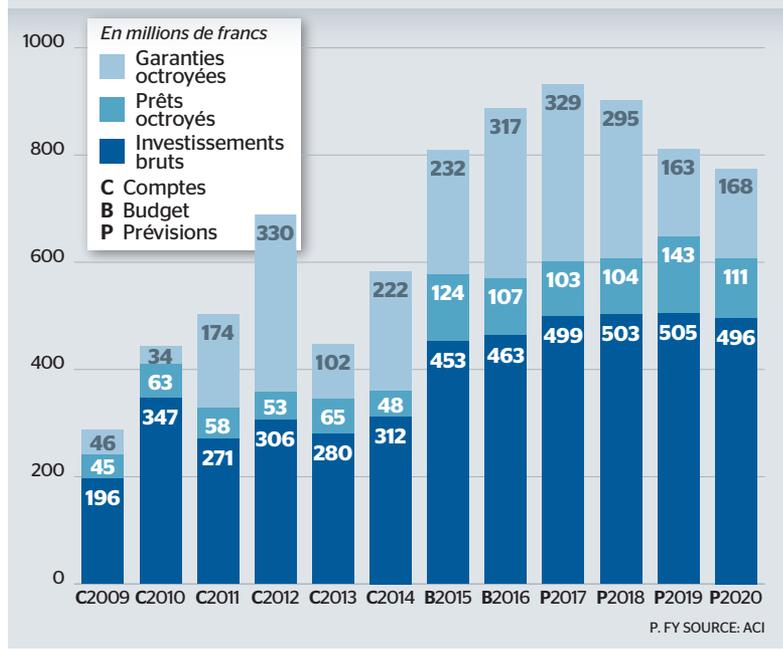
● Les dépenses de l'Etat ne se limitent pas à son ménage courant. La bonne tenue de ses finances a permis au Canton d'augmenter progressivement depuis quelques années le financement des infrastructures et des équipements de demain. En 2016, le budget fixe les investissements nets de l'Etat à hauteur de 438 millions de francs, soit plus du double d'il y a seulement six ans.

Ici encore, les moyens engagés cette année iront principalement aux équipements hospitaliers (Cery 26 millions, soins continus 8 millions, Hôpital unique de l'enfant 6 millions, bloc opératoire 6 millions, laboratoires 6 millions) et aux centres de formation (gymnases et écoles professionnelles 40 millions, bâtiments universitaires 18 millions, HEIG 9 millions, Synathlon 4 millions). Les routes du canton bénéficieront également d'investissements lourds pour quelque 109 millions (soit le quart du budget net).

Si l'on considère les dépenses brutes d'investissement (part de l'Etat plus celle des partenaires) ainsi que les nouveaux prêts et garanties octroyés, l'effort global d'investissement de l'Etat dans l'économie vaudoise devrait atteindre en tout cette année **887 millions** (voir graphique ci-contre). Présenté à la fin de septembre en marge du budget, le Plan d'investissement de l'Etat prévoit un pic des dépenses en 2017 pour une moyenne annuelle jusqu'en 2020 de 855 millions, soit au-dessus de l'objectif initial de la législature actuelle.

Le maintien de ce niveau d'investissement très élevé dépendra de la capacité de l'Etat à maîtriser ses dépenses courantes pour parvenir à absorber les coûts induits par ces grands travaux. A titre d'exemple, les charges annuelles (intérêts, amortissement, entretien) d'un investissement de 1 milliard équivalent à 10% environ, soit 100 millions par année qui émargent au budget ordinaire de l'Etat.

Effort global d'investissement de l'Etat dans l'économie vaudoise de 2009 à 2020



L'Etat de Vaud est un grand bâtisseur

● La construction immobilière est de loin la plus grosse composante de la montée en puissance des investissements que connaît actuellement le Canton. Lors de l'inventaire de juillet dernier, il ressortait que le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) gérait 71 projets de bâtiments en phase d'étude ou de travaux pour un montant total brut de **2,18 milliards** de francs. Une planification toujours actuelle qui fait de l'Etat de Vaud le plus gros constructeur immobilier du pays après la Confédération, le canton de Zurich et les CFF.

Au rang des constructions en cours se distinguent le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL, 61 millions), celui de Nyon (CEPN, 56 millions), la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion d'Yverdon-les-Bains (HEIG, 49 millions), la

reconstruction du Parlement cantonal (25 millions) et la restauration du château Saint-Maire (23 millions) à Lausanne, ou encore le Synathlon sur le campus de Dorigny (bâtiment du sport international, 27 millions) et le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (mcb-a, 84 millions), dont les chantiers ont débuté tous deux en janvier 2016.

Parmi les grandes réalisations à venir, on peut citer La Pala 2020 à Chavannes-près-Renens (logements pour étudiants et Jeux olympiques de la jeunesse, 175 millions), la seconde étape du Pôle muséal à Lausanne (100 millions), le Campus Santé sur les Côtes-de-la-Bourdonnette (157 millions), les projets de l'UNIL sur le site de Dorigny (extension Unithèque, 73 millions; bâtiment Sciences de vie, 135 millions; transformation Amphipôle, 44 millions) ainsi que le futur complexe pénitentiaire de la plaine de l'Orbe (420 millions).



Le chantier du nouveau Parlement cantonal avance à grands pas à Lausanne. PATRICK MARTIN



Le chantier du futur Synathlon (sport international) a débuté sur le campus de l'UNIL. DR



La phase 2 du Pôle muséal, avec les bâtiments destinés à abriter l'Elysée et le Mudac. DR



Les logements prévus pour les étudiants des hautes écoles à Chavannes-près-Renens. DR

Budget de l'Etat

La croissance des impôts devrait connaître un tassement

Le revirement conjoncturel n'est pas sans conséquence sur l'impôt, qui représente 60% des recettes du Canton. L'impôt sur le revenu ne devrait progresser que de 1,2% en 2016.

En 2016, l'Etat de Vaud prévoit des revenus pour un total de 9,16 milliards de francs. Après reclassement technique lié aux nouvelles normes comptables, l'augmentation réelle des ressources ne dépassera pas 131 millions par rapport au budget de l'an dernier. Cette faible croissance (+1,4% contre 3,6% au budget 2015) s'explique par le brusque ralentissement des recettes d'impôt, qui marque le revirement conjoncturel attendu dans un contexte économique fragilisé. Les impôts qui représentent traditionnellement environ 60% des revenus du Canton devraient rapporter quelque 5,72 milliards en 2016, soit seulement 51 millions de plus que prévu en 2015. Le tassement des recettes fiscales provient surtout de l'impôt sur le revenu qui ne devrait progresser cette année que de 1,2% à 3,43 milliards, contre 3,6% au budget de l'an dernier. Déjà observée aux comptes 2014, cette tendance s'inscrit dans la récente révision à la baisse des indicateurs conjoncturels. Suivant au contraire la croissance régulière des valeurs mobilières, la hausse attendue de l'impôt sur la fortune (+4,1% à 547 millions) devrait être compensée par la diminution de l'impôt sur le bénéfice des entreprises (-3,2% à 582 millions), dont le taux légal est réduit de 9 à 8,5% en 2016. Après de fortes augmentations, la baisse de 3,6% de l'impôt à la source (264 millions) correspond à la fin des effets de rattrapage dans l'imposition des sourciers ordinaires. Pour les autres impôts, notamment immobiliers et successoraux, la prévision budgétaire table sur le statu quo.

Revenus non fiscaux

Les revenus non fiscaux de l'Etat pro-

Revenus bruts par nature au budget 2016

REVENUS	BUDGET 2016	POURCENTAGE
Revenus fiscaux	5 720 213 000	62,44%
Patentes et concessions	40 556 000	0,44%
Taxes	404 949 000	4,42%
Revenus divers	47 856 400	0,52%
Produits financiers	224 849 100	2,46%
Prélèvements sur les fonds	38 000 600	0,42%
Revenus de transfert	2 115 524 200	23,09%
Subventions à redistribuer	64 363 200	6,16%
Imputations internes	4 369 100	0,05%
Total	9 160 680 600	100%

P. FY SOURCE: SAGEFI

Budget 2016: détail des revenus fiscaux

REVENUS	BUDGET 2016	POURCENTAGE
Impôt sur le revenu	3 425 500 000	59,87%
Impôt sur la fortune	546 600 000	9,56%
Impôt à la source	264 000 000	4,62%
Autres impôts directs, personnes physiques	120 000 000	2,10%
Impôt sur le bénéfice	581 600 000	10,17%
Impôt sur le capital	77 000 000	1,35%
Autres impôts directs, personnes morales	25 000 000	0,44%
Impôts sur les gains en capital	200 000 000	3,50%
Droits de mutation et timbre	150 000 000	2,61%
Impôts sur les successions et donations	80 000 000	1,40%
Impôt sur les chiens	3 000 000	0,05%
Taxes auto	238 513 000	4,17%
Divers	9 000 000	0,16%
Total	5 720 213 000	100%

P. FY SOURCE: SAGEFI

gressent pour leur part de 80 millions par rapport au budget 2015 et devraient rapporter 3,44 milliards cette année. Cette augmentation compense partiellement le ralentissement de croissance des recettes fiscales. Elle résulte de la hausse de la part vaudoise à différentes recettes fédérales, de la nouvelle répartition de la facture sociale avec les communes et de l'augmentation du volume de certaines taxes en fonction de la démographie du canton.

Rappelons que le canton de Vaud ne connaît pas d'affectation spécifique de ses recettes, qui entrent toutes dans le même «pot» commun, qu'elles soient de nature fiscale ou non. Et si la palette des différents impôts est relativement familière, on discerne souvent mal la provenance des revenus dits non fiscaux, qui constituent près de 40% des ressources de l'Etat.

Les revenus de transfert, (2,12 milliards), de nature très diverse, comprennent des recettes fédérales (formation, emploi, subsides LAMal, PC AVS/AI, RPLP, huiles minérales, impôt anticipé, IFD et péréquation intercantonale), des recettes cantonales (participation à des charges de formation, de santé, du domaine pénitentiaire) et des recettes communales (participation aux factures sociales et policière).

Les subventions à redistribuer (564 millions) sont essentiellement les paiements directs à l'agriculture, les participations d'autres cantons et de la Confédération en faveur de l'enseignement supérieur (Université de Lausanne et forfaits HES-SO).

Les taxes (405 millions) représentent les montants des émoluments administratifs de divers services, (automobiles, Registre foncier, offices de poursuites et faillites, Registre du commerce), les remboursements de frais des tribunaux, les amendes de la gendarmerie ainsi que la facturation de divers biens et services.

Les produits financiers (225 millions) comprennent les dividendes des participations de l'Etat (BCV, REH, etc.) ainsi que les intérêts et les loyers.

Les revenus non fiscaux comprennent encore ceux issus de l'octroi de patentes et concessions, ainsi que les prélèvements sur les fonds ou financements spéciaux.

Produit de l'impôt 2013

Plus de contribuables avec un haut revenu

● Le nombre des contribuables a augmenté fortement en 2013. Ils ont été 10 170 de plus en un an (2,37%) pour un total de **438 875**. Les nouveaux venus ont d'abord renforcé les classes de revenu moyennes et supérieures. Le nombre de ceux ayant des revenus imposables situés entre 200 000 et 500 000 francs a ainsi augmenté de 5,9%. La progression a été de 4,4% entre 150 000 et 200 000 francs et encore de 3% entre 100 000 et 150 000 francs. Elle n'a en revanche atteint que 1,6% pour les revenus au-delà de 500 000 francs et 1,7% pour ceux en deçà de 20 000 francs. Les contribuables ne payant aucun impôt sur le revenu sont 100 356.

Le quart de l'impôt cantonal sur le revenu est payé par les contribuables disposant d'un revenu imposable situé entre 60 000 et 100 000 francs. La «classe moyenne» (20 000-100 000 francs de revenu imposable, 46,7% des contribuables) paie près de 1,2 milliard, soit 38,9% de l'impôt cantonal. Le produit de cet impôt sur le revenu, pour la période fiscale 2013, s'élève à 3,042 milliards pour un revenu imposable total de 24,6 milliards. *Pourcentage de contribuables taxés pour la PF 2013 au 31.12.2015 : 98%.*

Fortune en hausse

● Dans le canton de Vaud, la fortune imposable nette en 2013* a atteint **116,2** milliards de francs. Après une période de stagnation, voire de recul dès 2007, elle est en sensible augmentation depuis 2011 (+ 19,9 milliards, soit 20,7%). Le produit de l'impôt augmente corollairement et atteint 463,2 millions (413,4 millions en 2012). La fortune imposable est fluctuante et dépend fortement des performances boursières, lesquelles se sont révélées très solides en 2013.

Si la variation du nombre des contribuables disposant d'une fortune imposable inférieure à 100 000 francs est la plus significative (+6348 contribuables), il convient de relever que le canton enregistre aussi 1643 millionnaires supplémentaires. Le nombre de ces derniers franchit pour la première fois la barre des 20 000 personnes (19 081 en 2012). Ils paient à eux seuls plus de 71% de l'impôt cantonal sur la fortune.

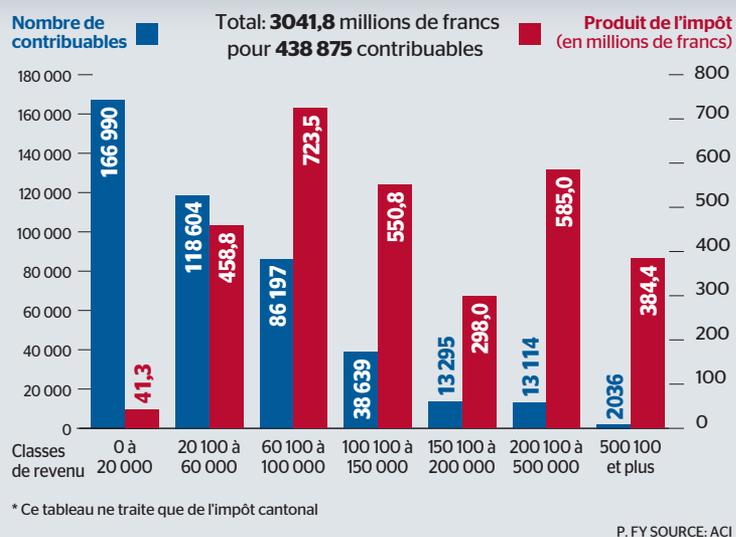
A noter que près de 90% des contribuables ont une fortune imposable inférieure à 500 000 francs. Ils génèrent 68,8 millions d'impôt cantonal (13,78% de l'impôt cantonal total perçu sur la fortune).

Léger recul de l'impôt sur les sociétés

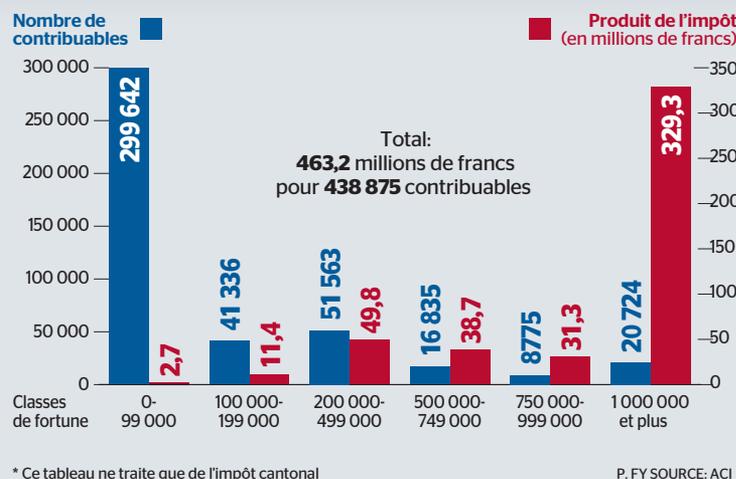
● L'impôt sur les sociétés, dites personnes morales (PM), comprend dans ce tableau l'impôt sur le bénéfice et celui sur le capital pour les parts cantonale et communale. Pour la période fiscale 2013, 34 308 sociétés-contribuables ont payé plus de **1017** millions d'impôt. Le nombre des personnes morales assujetties est en hausse de 3,9% en un an. En revanche, le produit de l'impôt a reculé de 3,46%, ce qui est entièrement imputable au recul (-2,3%) du nombre des très gros contribuables (+ de 1 million d'impôt). Le produit de l'impôt a progressé dans toutes les tranches intermédiaires.

86% des personnes morales (soit 29 630) paient un impôt se situant dans une fourchette de 0 à 9999 francs, représentant environ 2,4% des recettes PM. Les deux tranches suivantes (10 000 à 100 000 francs) représentent essentiellement le tissu PME qui s'acquitte d'environ 117,5 millions d'impôts, soit 11,6%. Viennent ensuite, majoritairement, les grandes entreprises. Parmi elles, 1038 sociétés (2,8% du nombre total) paient 86% de l'impôt total (bénéfice et capital). Elles sont 129 à payer plus de 1 million par an.

Contribuables et impôt sur le revenu en 2013*



Contribuables et impôt sur la fortune en 2013*



Sociétés et impôts en 2013*

